

Politique Environnementale



BEP Environnement est un acteur majeur en matière de gestion des déchets ménagers en Province de Namur, au service de 39 communes et de plus de 500.000 citoyens. Notre Intercommunale a basé sa politique de gestion sur la prévention, le réemploi, la maximalisation du tri, du recyclage et de la valorisation.

Nous avons l'ambition de mettre en œuvre cette politique tout en imposant un haut niveau de qualité environnementale à nos sites et activités. Dans cette optique, nous avons mis en place et maintenons un système de management environnemental qui encadre les activités de certains de nos outils de traitement. C'est ainsi que les **Centres d'Enfouissement Technique de Chapois et Malvoisin**, et que le **Centre de Compostage de déchets verts de Naninne** sont couverts par un enregistrement EMAS.

BEP Environnement s'engage, dans le cadre de son système de management environnemental, à respecter les principes suivants, en vue d'assurer une amélioration continue de la maîtrise des impacts environnementaux de ses activités :

- Prendre en compte les enjeux externes et internes à l'organisation, ainsi que les attentes des parties prenantes ;
- Anticiper et assurer un respect strict de la législation et des exigences applicables en matière d'environnement ;
- Prévenir toute forme de pollution de l'environnement par la mise en œuvre de moyens de maîtrise et de contrôle appropriés, ainsi que par une sensibilisation et une implication de son personnel et de ses sous-traitants ;
- Fixer des objectifs environnementaux visant à augmenter la performance environnementale de ses activités ;
- Adopter une attitude de dialogue et de transparence dans ses communications environnementales avec les tiers (riverains, administrations communales, autorités régionales...).

Namur, le 4 mai 2020

G. Cox
Président

R. Degueudre
Directeur Général

Avenue Sergent Vriboff, 2
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81/71.82.11
environnement@bep.be
www.bep-environnement.be

